

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
RELATIVE À LA PARTICIPATION DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE  
AU FESTIVAL GOURMEDITERRANEE**

**Entre**

D'une part,

La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**, représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI habilité par délibération du 26 octobre 2012,

ci-après désignée la **Communauté Urbaine**

**Et**

D'autre part,

**L'Association Gourméditerranée**, régie par la loi 1901, dont le siège social est situé 2, rue Henri Barbusse, 13241 Marseille cedex, représentée par son Président, Monsieur Gérald PASSEDAT

Ci-après désignée **l'Association**

**Il a été convenu ce qui suit.**

**Article 1 : Objet de la convention**

L'Association Gourméditerranée pour objet social valoriser et promouvoir la filière gastronomique marseillaise et provençale, en France et à l'étranger en participant aux manifestations culinaires susceptibles de mettre en avant le savoir-faire de la région Marseille-Provence et en organisant des événements ou manifestations spécifiques en France ou à l'étranger et plus généralement réaliser ou faire réaliser toutes opérations concourant à l'exécution de cet objet

Dans le cadre de cet objet social, l'Association produit et organise « le festival Gourméditerranée », manifestation annuelle proposée dans le cadre de la fête de la Gastronomie afin d'inviter le plus de monde possible autour de la cuisine et produits de notre région, à partager leur passion de la gastronomie provençale et à porter haut les couleurs de sa cuisine. Un tel événement et une telle action vont dans le sens des objectifs et des

ambitions de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, soucieuse de mettre en place une véritable synergie entre développement et vitalité du territoire au service d'une stratégie éclairée par les grands débats qui traversent le monde contemporain.

Dans le cadre de la fête de la Gastronomie, l'Association a donc voulu initier un événementiel dans un lieu unique, la Foire Internationale de Marseille, au visitorat important, en créant un festival festif et interactif qui rassemble le grand public autour de la cuisine et des produits de notre région et mette en valeur notre gastronomie et ses acteurs.

Conscients de l'enjeu de Marseille-Provence 2013, les membres de Gourméditerranée souhaitent rendre le Festival pérenne et donner par cette première édition le coup d'envoi d'un événement de qualité qui s'amplifiera dans les années à venir.

Un tel événement et une telle action vont dans le sens des objectifs et des ambitions de la Communauté Urbaine.

Il y a en la matière, sur notre territoire, un véritable creuset qualitatif, au sein duquel patrimoine et créativité se conjuguent, et qui s'impose indéniablement comme un facteur d'attractivité et de rayonnement de la métropole marseillaise.

A l'heure où la cuisine connaît et suscite donc beaucoup d'engouement, nul doute qu'il faille valoriser plus encore les talents et les richesses de la gastronomie de notre région, des produits et savoir-faire qui la nourrissent et les médiatiser bien au-delà des frontières locales.

A cet effet, la création d'un événementiel ambitieux le Festival Gourméditerranée dans le cadre de la foire de Marseille, orchestré par les grands chefs et fruit de leur passion, ne peut que participer efficacement à la visibilité, à la notoriété et à l'essor du territoire.

Une telle démarche, au-delà de son secteur propre ou encore des enjeux culturels liés, se révèle porteuse en terme de stratégie économique, touristique ou d'emploi.

Avec plusieurs thèmes investis, le marché d'exception pour le grand public, les démonstrations de chefs, le Concours de cuisine : « un amateur-un chef » ainsi que les cours de cuisine pour le grand public : « La cuisine pour tous », le programme proposé est propre à explorer et valoriser tout le potentiel local, du produit à l'assiette, dont peut s'enorgueillir notre territoire.

C'est pourquoi, au regard de ce contexte porteur et dynamique, pour un rayonnement accru de son territoire, pour son devenir en interaction avec les richesses, talents et cultures qui l'entourent, Marseille Provence Métropole souhaite participer en 2012 au budget du festival Gourméditerranée dont la première édition s'est tenue du 22 au 24 septembre 2012 dans l'enceinte de la Foire de Marseille.

## **Article 2 : Engagement de la Communauté Urbaine**

La participation de la Communauté Urbaine au festival Gourméditerranée est fixée à 30 000€.TTC sur la base du budget prévisionnel présenté par l'association de 143 525 € TTC

Cette participation sera versée sur appel de fonds de l'Association.

### **I. Article 3 : Engagement de l'Association**

**3.1** : L'Association s'engage à faire participer la Communauté Urbaine, avec les autres partenaires de l'événement 2012, aux actions de communication ci-après :

II. a - communication visuelle et journalistique

Présence du logo de la Communauté Urbaine sur l'ensemble de la communication graphique et notamment dans :

- les programmes :20 000 exemplaires distribués sur la Foire et dans les restaurants partenaires.

- les numéros spéciaux encartés dans la presse régionale ;

- les émissions culinaires de France Bleu

III. b – actions de relations publiques

- Mise à disposition d'invitations à chacune des tables rondes des rencontres

- Mise à disposition d'invitations pour l'événement d'inauguration du Festival

IV. c - présence du logo de la Communauté Urbaine sur le lieu de la manifestation

-visibilité du logo de MPM sur les piliers extérieurs du chapiteau ainsi que sur le mur intérieur.

**3.2** : La participation de la Communauté Urbaine est affectée à l'événement « Festival Gourméditerranée » et devra être employée conformément à son objet.

L'association devra communiquer sur simple demande tout acte, contrat ou document, justifiant de la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention est conclue « intuitu personae » et l'association ne pourra en céder les droits.

La participation versée fera l'objet d'une restitution toute ou partie en cas de dénonciation expresse ou de résiliation de la convention.

V. Article 4 : Prise d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa notification à l'Association.

Elle prendra fin au règlement des sommes dues à par la Communauté Urbaine au titre de l'édition 2012.

**Fait à Marseille, le .....**

Pour l'Association  
Gourméditerranée,  
Le Président

Pour la Communauté Urbaine  
Marseille-Provence-Métropole,  
Le Président

**Gérald PASSE DAT**

**Eugène CASELLI**